

12-propositions faites à la C.T.G. :tarifs du S.R.H. 2017 et participation des usagers aux charges communes:

Depuis la deuxième décentralisation, les Collectivités Territoriales sont en charge de la Restauration et de l'Hébergement dans les établissements du second degré.

Il s'agit désormais d'un Service Public à part entière même si il est resté confié, le plus souvent, aux établissements.

De ce fait le Conseil d'Administration ne fixe pas mais propose à la C.T.G. les tarifs du S.R.H. et la participation des usagers aux charges communes.

La proposition doit intervenir assez tôt afin que la Collectivité puisse arrêter ces tarifs lors de ses séances d'automne et qu'ils soient exécutoire avant la confection du budget en novembre.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil de se prononcer dès la présente séance sur la proposition qui sera adressée à la CTG.

La proposition qui est soumise est la reconduction des tarifs 2016 :

-lycéens à la carte (achat minimum par 4 repas)	3,60€
-Commensaux CUI-CAE	3,60€
-Commensaux AED, AVS	4,20€
-autres commensaux et extérieurs	5,00€

Proposition également de reconduction de la participation des usagers aux charges communes :

14,21% des recettes du compte 7062

Votants :14 Abstention :0 Exprimés : 14 Contre:0 Pour : 14 Adopté